



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire N° 50-2026

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

DEBIT DE
BOISSONS

CATEGORIE 3

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) M. GABREAU

Prénoms Joël

Profession ou qualité Présidente de l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Archigny et Monthoiron

Domicile 15bis Avenue des Acadiens, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Plan d'eau d'Archigny

Le 18/07/2026 de 14h00 Jusque 23h59

Le 19/07/2026 de 00h00 Jusque 03h00

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Bal fête nationale

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 26/06/2026

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. GABREAU

Joël

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Plan d'eau d'Archigny

Le 18/07/2026

de 14h00

Jusque 23h59

Le 19/07/2026

de 00h00

Jusque 03h00

Le

de

Jusque

Fait à Archigny

, le 03 JUL. 2026

